

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 novembre 2014, ainsi que quelques dates qui s'annoncent plus conviviales que laborieuses...

Bonne lecture à tous.

Le Conseil Municipal



03 84 94 16 63

mairie-anjeux@orange.fr

Permanence du secrétariat : **mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30**

Permanence des élus : **samedi de 11h00 à 12h00**

Présents : MONNEY Joël - BARTHELEMY Pascal - CHOLLEY Georges - PERRIN Yvette - ARMAND Isabelle - COLLAS Louis - PETITGENET Sylvain - AUGUSTO Manuel - BALLAY Christelle - JATTEAU Fabrice - VOIRIN Martine
Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

Assainissement

L'étude du schéma directeur d'assainissement effectuée par M. Wantz n'est pas suivie de travaux. A ce titre, son coût peut s'inscrire en investissement et non en fonctionnement.

Une durée d'amortissement pour les travaux à prévoir doit être définie : entre 1 et 5 ans. Une durée de 5 ans permet de ne pas peser sur les finances.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le jeu d'écriture entre section de fonctionnement et section d'investissement ainsi que l'amortissement des travaux sur une période de 5 ans.

Bois

Le bois de la commune est vendu à l'entreprise Genêt qui profite d'un escompte pour paiement comptant, conformément au cahier des charges ONF. Accepté à l'unanimité.

Emprunt

Pour rembourser le capital et les intérêts liés au nouvel emprunt contracté, une délibération est nécessaire. Accepté à l'unanimité.

Indemnités au trésorier

Chaque année le trésorier sollicite une indemnité (légale et tarifée). Ce procédé reste discutable pour de nombreux membres du conseil, mais malheureusement son attribution conditionne la qualité des relations entre la commune et le représentant du Trésor Public par lequel sont validées toutes les opérations financières communales.

Le Conseil Municipal accepte l'attribution de cette indemnité par 1 abstention et 10 voix pour.

Eclairage public

L'entreprise Blanpied est intervenue pour remplacer des lampes défectueuses. Les anciennes lampes qui équipent notre réseau seront dans quelques années complètement interdites (42 lampes sur 45 au total). Elles devront être remplacées par un équipement moins énergivore. Actuellement ce remplacement est subventionné à hauteur de 80 % par le SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département 70) lorsque l'installation permet une économie d'énergie supérieure à 40 %, plafonné à 450 € par lampe.

Interrogé sur cette question M. Blanpied a présenté le matériel éligible à cette subvention : une lampe complète, de fabrication française, sa crosse d'attache au poteau et son installation pour un coût de 384 € TTC. Le SIED, qui effectue ces mêmes travaux, facture la lampe à 450 €.

Le système actuel consomme 125 à 250 W par ampoule. Nous passerions à 70 W pour les nouvelles lampes, posées plus bas pour optimiser l'éclairage. Entre la subvention accordées et les économies d'énergies effectuées l'investissement dans ce nouvel équipement peut être amorti en 3 ans.

Pour apporter une souplesse de programmation à ce système et ne pas avoir à revenir sur l'installation il est proposé de mettre en place deux horloges à 110 € HT pièce.

Au vu de l'absence de chiffres liés à une recrudescence d'actes de délinquance lorsque les communes ne sont pas éclairées, des essais de coupure d'éclairage d'une durée totalement modulable peuvent être effectués pour permettre aux habitants d'appivoiser leur sentiment d'insécurité. Mais le débat sur l'interruption d'éclairage durant la nuit n'est pas tranché, il s'effectuera en concertation, en associant bien-être de la population et conscience des économies réalisables.

Pour autoriser M. le Maire à démarrer le dossier de demande de subvention une délibération est nécessaire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Postes de relevage, bacs désableur et dégraisseur

Pour effectuer la vidange de ces différents postes un devis a été demandé à deux entreprises : la prestation de Saône vidange est à 320 € auxquels s'ajoutent 20 € par m3 de déchets traités, celle de M. Haustête est à 342 € auxquels s'ajoutent 11,50 € par m3 de déchets traités.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de solliciter l'entreprise Haustête.

Travaux éventuels pour 2015

Suite au dernier conseil où Sylvain PETITGENET avait incité les membres à réfléchir à d'éventuels travaux nécessitant un financement particulier, les idées suivantes ont été exprimées. Certains travaux nécessitent un montage financier et seront étudiés en conséquence, d'autres peuvent être effectués avec peu ou sans financement.

- Réalisation de trottoirs rue de la Cornée au niveau des parcelles construites
- Préparer un terrain de pétanque à la place du jardin de l'école,
- Remise en état de divers tronçons de chemins (de la Bergère, du Poirier au loup..)
- Sécuriser le carrefour de la rue du Tilleul et de la route de Jasney,
- Création de places de stationnement en amont de l'entrée du cimetière,
- Buser le fossé pour rendre la parcelle située à l'ouest du terrain de foot accessible en tracteur,
- Stabiliser et sécuriser le pont « Sous Montafessie »
- Elargir le virage de la route de Girefontaine en rectifiant le tracé : la famille Collas accepte de céder le terrain nécessaire,
- Profiler la route et rétablir un raccordement d'évacuation des eaux de pluie sans réduction de diamètre pour éviter à la maison SEBILLE les infiltrations d'eau répétitives.

Questions diverses

Des arbres nécessitant une taille ont été signalés. Des membres du Conseil se déplaceront pour rencontrer les riverains et en déterminer la propriété. Pour information, une série d'arbustes occultait la visibilité des automobilistes à la sortie du village en direction de Cuve et entravait dangereusement la trajectoire de véhicules plus gros comme le bus scolaire. Toutes les essences présentes dans le fossé, et à la charge de la commune, ont été coupées. Dans une volonté de bien faire quelques rejets pris dans le mur ont été coupés par erreur, les autres sont toujours en place, à charge pour le propriétaire d'en assurer l'entretien.

Sylvain PETITGENET tient à faire appel à la vigilance des riverains concernant les plantations en limite de voirie qui limitent la visibilité et rendent les intersections dangereuses.

- Circulation routière

M. le Maire souhaite prendre un arrêté pour limiter en tonnage et en vitesse les routes de Girefontaine et de Bouligney. Des panneaux, précisant « sauf desserte agricole », limiteront la vitesse des véhicules à 50 km/h et leur poids à un maximum de 3,5 tonnes.

Les panneaux cerclés de rouge et mal compris par les automobilistes aux « Maix Godin » seront remplacés par des « sens interdit » classiques avec la mention « sauf riverains ».

- **Gardiennage de l'église**

Mme Thérèse PY a indiqué vouloir interrompre son activité de gardiennage de l'église à compter de la fin de l'année 2014. Cette mission, indemnisée à hauteur d'environ 400 € par an, net d'impôt et sans charges sociales consiste à ouvrir et fermer l'église tous les jours, matin et soir, et à signaler les éventuelles dégradations des lieux.

Nous remercions vivement Mme PY qui a assuré avec un grand dévouement cette mission durant plusieurs dizaines d'années. Sa disponibilité aura permis à de nombreux visiteurs d'admirer cet édifice. Nous espérons qu'un ou une volontaire pourra prendre son relais.

- **Grenier de l'école**

Le grenier de l'école a été complètement vidé pour y dérouler une isolation en laine de verre et améliorer ainsi le confort de l'appartement communal. Un premier tri parmi les amas de vieux papiers a été effectué par Joël MONNEY et l'employé communal. Le vieux matériel pédagogique (anciens manuels...) sera donné à une association de Saint-Loup qui recueille du matériel scolaire, les livres protégés par une couverture seront conservés et tous les documents nominatifs (vieux cahiers...) seront retransmis aux propriétaires, ou à leur famille, vivants dans le village. Isabelle ARMAND et Christelle BALLAY se portent volontaires pour aider Martine VOIRIN à effectuer ce tri.

- **Transport employé communal**

Pascal BARTHELEMY aborde le problème du transport pour Jérémy MOUGEOT, l'employé communal qui, faute de véhicule, voit ses activités limitées au cœur du village. A titre d'exemple, le moindre panneau à redresser en limite communale devient problématique et la situation est renforcée par les contraintes saisonnières qui modifient le planning de travaux amenant l'employé communal à travailler par exemple en forêt.

Pascal BARTHELEMY et Joël MONNEY ont réfléchi à l'opportunité d'un tracteur 30 CV mais la discussion reste ouverte pour cette solution ou une autre.

- **Site internet**

Fabrice JATTEAU et Joël MONNEY sont volontaires pour travailler avec Martine VOIRIN sur le futur site internet de la commune, conçu avec un logiciel entièrement gratuit.

- **Colis de Noël**

En accord avec l'avis général Fabrice JATTEAU se charge de préparer un colis composé de produits locaux. La remise de ce colis s'effectuera lors d'un moment convivial à la salle avec nos aînés le 20 décembre à partir de 15 h 00. Pour ceux qui le souhaitent, c'est avec plaisir que nous pourrions aller chercher à leur domicile les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Ceux qui ne peuvent participer à cet après-midi recevront leur colis à domicile les jours suivants.

- **Inauguration du pont « des arts » et de la fontaine**

L'inauguration du pont « des arts » et de la fontaine remise au jour est prévue pour le dimanche 18 janvier à 15 h 00. Tous les habitants sont cordialement invités à participer à cet événement qui sera suivi d'un vin d'honneur.

- **Bulletin de fin d'année**

Plutôt qu'une brochure supplémentaire le Conseil Municipal souhaite privilégier une formule enrichie du bulletin actuel qui sera diffusée auprès des habitants début 2015.

- **Décorations communales**

Les membres du Conseil se donnent rendez-vous le 29 novembre à 9 h 00 pour mettre en place dans le village quelques décorations de fêtes de fin d'années.

La séance est levée à 22 h 55.

L'AGENDA COMMUNAL

Samedi 29 novembre, 9h : Mise en place des décorations des fêtes de fin d'année.

Samedi 6 décembre : Marquage de l'affouage, rendez-vous à 8h30 devant la mairie.

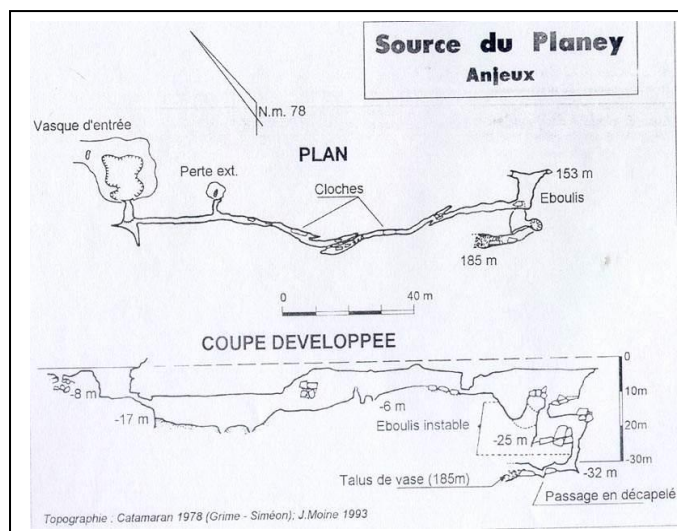
Samedi 20 décembre : A partir de 15h, autour d'une collation, après-midi convivial des aînés et remise des colis de Noël. Pour ceux qui le souhaitent, c'est avec plaisir que nous pourrions aller chercher à leur domicile les personnes ayant des difficultés à se déplacer. N'hésitez pas à solliciter les membres du Conseil. Ceux qui ne peuvent participer à cet après-midi recevront leur colis à domicile les jours suivants.

Dimanche 18 janvier : Inauguration du « Pont des arts » et de la fontaine attenante, le rendez-vous est fixé à 15h, près du pont.

INFORMATIONS DIVERSES

Poste de gardiennage de l'église :

Le poste est à pourvoir à partir du 1^{er} janvier ; s'adresser en mairie.



La source :

<http://vimeo.com/28789814>

<http://www.youtube.com/watch?v=x6hnS--TUul>

Le village et la source :

<http://champabreiz.canalblog.com/archives/2014/10/13/30729749.html>

La source du Planey

Avec ses 90 mètres de circonférence, cette résurgence, au bleu turquoise intense, donne naissance à la rivière éponyme. Ses eaux à 11°C toute l'année attirent pêcheurs, promeneurs et plongeurs...

Au-delà de ces informations que tout habitant d'Anjeux connaît bien, cette curiosité naturelle est une petite célébrité sur internet : vous trouverez ci-dessous quelques liens qui mettent en valeur la source ainsi que notre village.

En navigant sur les sites présentés par les plongeurs on constate que le relevé topographique ci-contre se complète au fil des explorations. Le gouffre est à présent connu sur plus de 40 mètres de profondeur et atteint, dans sa partie explorée, près de 200 mètres de long.